

# REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

## MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

### AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



## APPEL A CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT D'EVALUATION

La création de l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur (ANAQ-Sup) par le décret n°2012-837 du 07 août 2012 et l'élargissement de ses missions à la Recherche et à l'Innovation par le décret 2018-1956 du 07 novembre 2018, traduisent la volonté des autorités sénégalaises d'instaurer la culture de l'assurance qualité dans le système d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation sénégalais, par le moyen de l'évaluation.

L'ANAQ-Sup évalue les établissements d'enseignement supérieur publics et privés ainsi que leurs programmes de formation, par le biais d'experts nationaux et internationaux, en vue de s'assurer qu'ils respectent les standards de qualité définis avec l'ensemble des parties prenantes du système.

Son avis est également requis par le Ministre chargé de l'Enseignement supérieur dans le cadre de l'habilitation des établissements publics et privés à délivrer les diplômes LMD.

Dans l'optique de poursuivre la dynamique de performance et de qualité dans laquelle elle s'est inscrite depuis sa création, l'ANAQ-Sup envisage de procéder au remplacement d'un agent d'évaluation admis à d'autres fonctions.

Le candidat à ce poste doit nécessairement avoir les qualifications ci-après et être immédiatement opérationnel, en vue d'intégrer une équipe déjà engagée dans l'accomplissement des missions stratégiques de l'ANAQ-Sup :

- Être âgé au moins de 35 ans ;
- Être titulaire au minimum d'un diplôme universitaire équivalent au BAC +5 ;
- Avoir une expérience professionnelle de 3 ans dans le domaine de l'enseignement supérieur ;
- Connaître l'enseignement supérieur public et/ou privé du Sénégal ;

**Avoir les compétences ci-après :**

- Avoir une connaissance sommaire de l'assurance qualité, notamment de l'évaluation de programmes, de l'évaluation institutionnelle ;
- Être rigoureux et précis ;
- Avoir une capacité relationnelle et un esprit d'équipe ;
- Savoir communiquer et échanger ;
- Être d'une probité morale irréprochable.

**Dépôt des candidatures :**

Les personnes intéressées peuvent déposer une lettre de motivation, adressée au Secrétaire exécutif de l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation (ANAQ-Sup), accompagnée des pièces ci-après :

- Copies légalisées des diplômes ;
- Curriculum vitae détaillé et signé ;
- Un extrait de casier judiciaire (datant de moins de trois mois)
- Toutes autres pièces pouvant attester de l'expérience du candidat.

Le dossier de candidature est à déposer à l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ANAQ-Sup) : Cité Iba Ndiaye Diadji, lots 1-2 Sacré-Cœur Pyrotechnie, immeuble CRES, 3<sup>e</sup> étage, ou par courriel à l'adresse : [secretariat@anaqsup.sn](mailto:secretariat@anaqsup.sn); **au plus tard le 31 mai 2019, à 16 heures.**

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés par l'ANAQ-Sup.

**Le secrétaire exécutif de l'Autorité nationale d'Assurance  
Qualité de l'Enseignement supérieur**

Fait à Dakar, le 14 mai 2019